



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 mai à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Patrick Robert-Meunier, conseiller politique, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier-adjoint.

CE-2016-313*

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROGRAMME TRANS POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau fait partie du comité TRANS pour la planification régionale de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale, le ministère des Transports de l'Ontario, le ministère des Transports du Québec et la Société de transport de l'Outaouais participent financièrement au développement du modèle d'affectation régionale des déplacements TRANS;

CONSIDÉRANT QUE le modèle TRANS est un outil essentiel dans la planification des transports :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la cotisation de la Ville de Gatineau au montant de 16 670 \$ pour l'année 2016, plus les taxes applicables, à la Ville d'Ottawa pour sa participation au développement et à la mise à jour du modèle TRANS.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61100-494	2 700,00 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Cotisations
02-61300-419	13 392,74 \$	Division de la planification et du territoire – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	772,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	636,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-314

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - AVENUE DU VALLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur l'avenue du Vallon, dossier RS-16-43, comme illustré au plan numéro CRO-16-125 du 30 mars 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Vallon	Est	À partir d'un point situé à 16 m au sud de la rue des Draveurs sur une distance de 26 m vers le nord.	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-125 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-315*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE II DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MONTANT MAXIMAL DE 315 758 \$ - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE LAURIER, PHASE 1, ENTRE LA RUE DUSSAULT ET LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a mis sur pied en octobre 2013 un programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, appelé Véloce II;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier, entre la rue Dussault et le boulevard des Allumettières, est admissible au volet 1 de ce programme pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale pouvant être accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports représente au plus 50 % des dépenses admissibles dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction et les honoraires professionnels de la phase 1 du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier sont évalués à une dépense admissible de 631 517 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, une demande d'aide financière a été soumise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une subvention d'au plus 50 % de ce montant, soit 315 758 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose des fonds nécessaires pour financer et réaliser en 2016 les travaux de construction de la phase 1 du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière effectuée dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, appelé Véloce II, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit être confirmée par une résolution de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser et de mandater le Service des infrastructures à présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande d'aide financière d'un montant maximal de 315 758 \$ dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, appelé Véloce II, pour la phase 1 du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Laurier, entre la rue Dussault et le boulevard des Allumettières;
- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet à même le programme d'investissement de l'année 2016.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer toutes ententes à intervenir concernant cette demande.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-316

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION – CUSSON-MORIN CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA ROUTE 307 (RUE SAINT-LOUIS) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-372 du 20 mai 2015, adjugeait un contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux sur la route 307 (rue Saint-Louis) à l'entreprise Cusson-Morin Construction inc. pour un montant total approximatif de 1 074 995,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 98 279,65 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 132829, 135747 et 137529;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Cusson-Morin Construction inc. a déposé à la Ville d'autres demandes de coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les autres travaux supplémentaires déposés par l'entrepreneur ont été analysés par le consultant, la firme WSP, et que ce dernier recommande le montant supplémentaire de 51 260,58 \$ incluant les taxes, pour les coûts des travaux des ordres de changements numéros 08 et 15;

CONSIDÉRANT QUE des travaux non réalisés d'un montant de 12 698,99 \$ incluant les taxes peuvent être crédités du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 132829, 135747 et 137529, pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changements numéros 01, 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 12, 13 et 14, le tout totalisant un montant de 98 279,65 \$ incluant les taxes;
- approuve le crédit d'un montant de 12 698,99 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés;
- approuve les demandes de travaux supplémentaires en fonction des ordres de changements numéros 08 et 15, le tout totalisant un montant de 51 260,58 \$ incluant les taxes portant ainsi le cumulatif net des ajustements au coût de soumission à 136 841,24 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 211 836,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13021-005-05622	46 807,74 \$	Taxe dédiée aux infrastructures 2013 – Réfections des ponceaux - Rues Virgilier et Saint-Louis
04-13493	2 229,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 223,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-317

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LES CONSTRUCTIONS B.G.P. (6958001 CANADA INC.) - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2015-306 du 29 avril 2015, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) pour la réfection des services municipaux du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5 - Lot 1, pour un montant total 492 266,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 134569 du 9 novembre 2015, la Ville de Gatineau approuvait plusieurs avenants pour travaux supplémentaires, pour un montant total de 32 354,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) a déposé de nouvelles demandes de coûts supplémentaires réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) et recommande le paiement d'un montant de 31 074,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 134569 d'un montant de 32 354,89 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 31 074,43 \$ incluant les taxes, à la firme Les Constructions BGP (6958001 Canada inc.) pour la réfection des services municipaux du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5 - Lot 1, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 63 429,32 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 555 695,93 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-05623	22 106,71 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état de 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-05624	6 268,37 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état de 15 segments - Égouts
04-13493	1 351,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 347,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-318

AUTORISATION À GAZIFÈRE INC. DE PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS SUR SON RÉSEAU AFIN DE DÉPLACER UNE CONDUITE DE GAZ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN DU CHEMIN DE MONTRÉAL EST, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des services municipaux sont prévus sur le chemin du Quai, entre le chemin de Montréal Est et la station de pompage du Quai;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. doit déplacer une conduite de gaz naturel qui entre en conflit avec les services municipaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. a soumis à la Ville une évaluation préliminaire du coût des travaux de 120 208,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente avec Gazifère inc. à la suite de l'adoption de la résolution numéro CE-2014-1298 du 5 novembre 2014, qui porterait le montant à assumer par la Ville à 62 592,75 \$ incluant les taxes, soit 52,07 % des coûts;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services par un fournisseur qui, dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz, est en situation de monopole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Gazifère inc. à procéder aux travaux requis sur son réseau afin de déplacer la conduite de gaz existante selon un montant de 62 592,75 \$ incluant les taxes, soit un taux de 52,07 % de l'évaluation des coûts globaux, le tout, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux compris dans le bassin du chemin de Montréal Est, phase 2. Il est entendu que le paiement sera basé sur le coût réel des travaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-003-05625	57 155,52 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Chemin Montréal Est, phase 2 - Pavage
04-13493	2 722,02 \$	TPS à recevoir -Ristourne
04-13593	2 715,21 \$	TVQ à recevoir -Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-319

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCAVASPHALTE (6422845 CANADA INC.) - REMPLACEMENT DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-658 du 26 août 2015, adjugeait à la firme Excavasphalte (6422845 Canada inc.), un contrat pour les travaux d'aménagement du terrain de la rampe de mise à l'eau du secteur de Masson-Angers, pour un montant total approximatif de 342 559,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 34 255,65 \$ incluant les taxes est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 134831;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavasphalte (6422845 Canada inc.) a également déposé d'autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme CIMA+ et des ordres de changements numéros 01, 02 et 03 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 68 804,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 68 804,31 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 134831, pour une partie des coûts des travaux de l'ordre de changement numéro 01, pour un montant total de 34 255,65 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 68 804,31 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 01, 02 et 03, dans le cadre du projet remplacement de la rampe de mise à l'eau du secteur Masson-Angers, portant ainsi le total des ajustements à 103 059,96 \$.

Le coût total du contrat représente un montant de 445 619,91 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15038-001-05626	62 827,51 \$	Rampe de mise à l'eau de Masson-Angers
04-13493	2 992,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 984,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-320

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX, BASSIN ROMÉO-LORRAIN, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUSESSÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1079 du 26 juin 2013, adjugeait à la firme Les Constructions CJRB inc. un contrat pour la réfection des services municipaux, bassin Roméo-Lorrain, phase 4 pour un montant de 1 556 194,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 17 405,78 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 120922, 121054 et 121377, représentant les six ordres de changements;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Stantec et un ordre de changement a été émis par celle-ci pour un montant de 104 005,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 120922, 121054 et 121377 pour un montant total en travaux supplémentaires de 17 405,78 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 104 005,27 \$ incluant les taxes, portant ainsi l'ajustement du coût de soumission à un montant de 121 411,05 \$.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 660 605,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-021-05627	47 485,34 \$	Travaux de réfection d'égout et d'aqueduc – Égout - Bassin Roméo-Lorrain, phase 4
06-30640-022-05628	47 485,33 \$	Travaux de réfection d'égout et d'aqueduc – Aqueduc - Bassin Roméo-Lorrain, phase 4
04-13493	4 522,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 511,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-321

SOUSSION 2016 SP 022 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATÉRIEL SCÉNOGRAPHIQUE AU THÉÂTRE DE L'ÎLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solotech inc., 5200, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1V 1G3, pour la fourniture et installation de matériel scénographique au Théâtre de l'Île, pour un montant total de 203 283,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mars 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50045-003-05629	34 219,87 \$	Théâtre de l'Île et La Basoche - Équipement scénographique
18-60064-004-05630	49 878,34 \$	Théâtre de l'Île – Rénovation - Son et éclairage
18-70011-003-05631	101 526,40 \$	Rénovation - Théâtre de l'Île - Équipements de son
04-13493	8 840,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 818,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-322

SOUSSION 2016 SI 083 - AJOUT DE DRAINAGE PLUVIAL - PARC DU COTEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Polane Excavation, 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour l'ajout de drainage pluvial au parc du Coteau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 25 781,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 avril 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-008-05632	23 542,00 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - Parc du Coteau - Correction de drainage
04-13493	1 121,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 118,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-323

SOUSSION 2016 SP 064 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PROJETS D'INFRASTRUCTURES - PTI 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de laboratoire pour la réalisation d'études géotechniques et la formulation des recommandations en vue de la conception par d'autres professionnels des projets d'infrastructures, pour un montant total approximatif de 544 915,39 \$ incluant les taxes, à savoir :

- À la firme Groupe ABS inc., 591, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 276 675,84 \$ incluant les taxes, soit un montant de 142 741,46 \$ incluant les taxes pour le lot 1 (projets de construction/réfection/réhabilitation de chaussées, secteurs d'Aylmer et de Hull) et un montant de 133 934,38 \$ incluant les taxes, pour le lot 2 (projets de construction/réfection/réhabilitation de chaussées, secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour les lots 1 et 2 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- À la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total approximatif de 138 797,82 \$ incluant les taxes, pour le lot 3 (projets de construction/réfection/réhabilitation de services municipaux, secteurs d'Aylmer et de Hull), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour le lot 3, en conformité à l'article 6 de l'avis aux soumissionnaires qui spécifie qu'un même soumissionnaire peut obtenir un maximum de deux lots dans le cadre du présent appel d'offres, et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- À la firme GHD Consultants Ltée, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour un montant total approximatif de 129 441,73 \$ incluant les taxes, pour le lot 4 (projets de construction/réfection/réhabilitation de services municipaux, secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham.), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour le lot 4, en conformité à l'article 6 de l'avis aux soumissionnaires qui spécifie qu'un même soumissionnaire peut obtenir un maximum de deux lots dans le cadre du présent appel d'offres, et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-010-05633	248 790,19 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts 16-3045 - Études géo - PTI 2017
18-16001-016-05634	248 790,20 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Honoraires professionnels
04-13493	23 697,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 637,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-324*

PLAN D'ACTION 2016-2017 (VOLET 1) ET TABLEAU 2 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS POUR LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été signée par la Ville de Gatineau selon la résolution numéro CM-2015-744 du 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires de l'entente de délégation se sont engagés à respecter les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts et qu'il est demandé de faire approuver le plan d'action 2016-2017 (volet 1) et le tableau 2 concernant les interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 23 540,44 \$ est attribuée à la Ville de Gatineau pour l'accompagnement des initiatives et soutien à l'organisation d'activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois et autres mandats à la demande du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'action 2016-2017 (volet 1) et le tableau 2 – Réalisation d'interventions ciblées du plan d'action 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-325

REJET DES SOUMISSIONS - 2016 SP 015 - FOURNITURE DE CONTENEUR DE CHARGEMENT AVANT DESTINÉS À LA COLLECTE DE MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 janvier 2016, un appel d'offres public pour fourniture de conteneurs de chargement avant destinés à la collecte de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les deux soumissions sont non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues de l'appel d'offres 2016 SP 015 et autorise la Division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres.

Adoptée

CE-2016-326

SOUMISSION 2016 SP 031 - FOURNITURE DE VÉHICULES UTILITAIRES SPORT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), 7315, boulevard Newman, LaSalle, Québec, H8N 2K3, pour l'achat de sept véhicules utilitaires sport pour un montant total de 189 892,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mars 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16001-004-05635	99 083,84 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries – Rattrapage 5 - Camions/fourgons (rattrapage)
06-30767-016-05636	49 541,92 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Service des travaux publics et autres - 2 SUV 145gb715 et 125ic757
18-15011-003-05637	24 770,96 \$	Achat de véhicules et d'équipements en ajout - Camion (contremaître)
04-13493	8 257,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 237,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-327

SOUSSION 2016 SI 033 - FOURNITURE DE REMORQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de remorques, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 22 mars 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

- La firme L'Expert de la remorque 1997 inc., 668, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G4, pour un montant total de 57 625,48 \$ pour une remorque de 10 pieds (selon devis A), une remorque avec basculement gravitaire (selon devis C) et cinq remorques double pour l'entretien paysager (selon devis E);
- La firme Attache-remorques Gatineau (3373738 Canada inc.), 655, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G3, pour un montant total de 18 670,57 \$ pour une remorque de 12 pieds (selon devis B) et deux remorques simple pour l'entretien paysager (selon devis D).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12007-004-05638	4 388,48 \$	Achat de véhicules et d'équipements 2 - Remorques (scie et menuiserie)
11-16001-003-05639	42 287,71 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries – Rattrapage 7 - Remorques (1 PTI/ 7 rattrapage)
06-30743-004-05640	15 328,17 \$	Achat de véhicules et d'équipements 4 - Remorques
06-30767-035-05641	7 664,09 \$	Achat de véhicules et d'équipement - Service des travaux publics et autres - Remorque 885rb954
04-13493	3 317,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 309,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-328

BICYCLETTE DU PAPE DE LA COLLECTION PERMANENTE - ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MUSÉE DES SPORTS DE GATINEAU DU 1^{er} MAI 2016 AU 31 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE le Musée des sports de Gatineau désire exposer la bicyclette du Pape durant l'exposition Le vélo du 1^{er} mai 2016 au 31 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet artéfact sera mis en valeur auprès d'autres objets liés à la thématique du vélo et qu'il bénéficiera d'une nouvelle visibilité durant quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE cet artéfact constitue un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale et qu'il contribue au rayonnement de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- entérine l'entente de prêt à être conclue entre la Ville de Gatineau et le Musée des sports de Gatineau;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt de la bicyclette du Pape de la collection permanente entre la Ville de Gatineau et le Musée des sports de Gatineau et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

CE-2016-329

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 POUR UN MONTANT TOTAL DE 386 975,48 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2016**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 386 975,48 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-330

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité approuve la liste de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	9 806,69 \$	11 au 15 avril 2016
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	4 799 987,82 \$	11 au 15 avril 2016
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	5 757,88 \$	11 au 15 avril 2016
Liste des embauches numéro 13	Embauches de personnel temporaire	190 002,14 \$	3 au 9 avril 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

Adoptée

CE-2016-331

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE
VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - TRONÇON DU BOULEVARD LABROSSE -
LOTS 1 371 968 ET 4 075 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE –
SYLVIE GONEAU**

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Labrosse a été construit et aménagé il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titres d'un tronçon du boulevard n'a pas été effectué et que celui-ci appartient toujours à un particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique du tronçon de ce boulevard à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ce tronçon du boulevard Labrosse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots 1 371 968 et 4 075 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 mars 2016, sous le numéro 5302 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

De plus, il est résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2016-332*

SUBVENTION DE 12 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - JOSÉE LACASSE, MIKE DUGGAN ET RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE l'école Euclide-Lanthier a entrepris d'amasser des fonds à la fin de l'année scolaire 2014-2015 pour des travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Euclide-Lanthier relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Euclide-Lanthier, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention pour procéder à l'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais des budgets discrétionnaires 2016 des conseillers des districts électoraux de Lucerne, d'Aylmer et de Deschênes, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Euclide-Lanthier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la cour de l'école Euclide-Lanthier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'accepter de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 12 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école Euclide-Lanthier provenant des budgets discrétionnaires 2016 des conseillers des districts électoraux de Lucerne, d'Aylmer et de Deschênes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-692	4 565,66 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan - District électoral de Lucerne – Aménagement d'équipement non-capitalisable
02-79931-692	4 565,66 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement d'équipement non-capitalisable
02-79933-692	1 826,26 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement d'équipement non-capitalisable
04-13493	521,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	520,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-333

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - DEMI-MARATHON DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU - 12 JUIN 2016 DE 6 H À 14 H - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2016, la Fondation santé de Papineau organise un demi-marathon dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'utilisation des routes municipales dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ont approuvé la fermeture de rues le 12 juin 2016 de 6 h à 14 h pour le demi-marathon;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et au salaire des policiers sont entièrement à la charge de la Fondation santé de Papineau et que ce partenariat est contenu à même le protocole d'entente des services policiers qui a précédemment été signé par les deux parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture partielle des rues avec un corridor dédié aux coureurs, le dimanche 12 juin 2016 de 6 h à 14 h dans le cadre de l'événement du demi-marathon organisé par la Fondation santé de Papineau, à savoir :

- Un circuit de 10 km sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le secteur de Buckingham et que celui-ci implique la fermeture partielle des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celle-ci à partir du samedi 11 juin à 19 h au dimanche 12 juin à 14 h.

Rues fermées partiellement avec corridor de sécurité pour les coureurs :

- Rue Gérard-Gauthier en direction de la rue Allaire;
- Rue Pierre-Laporte;
- Rue Arthur-Gratton;
- Rue Bertrand;
- Rue Périard en direction rue Nixon;
- Rue Walker;
- Rue Payette en direction rue Trudel;
- Rue du Curé-Roy en direction rue L'Abbé à la rue Bergeron;
- Rue Gérard-Gauthier.

Rue fermée complètement avec interdiction de circuler entre 6 h et 14 h, sauf pour les véhicules d'urgence :

- Rue Gérard-Gauthier au complet, de la rue Bergeron à la rue Georges.

Il est à noter que les rues ne sont pas nécessairement utilisées dans toute leur grandeur, mais par tronçon (voir le plan annexé).

Le tout selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré au plan ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour assurer le maintien des barricades aux endroits ciblés;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Buckingham avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2016-334

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - BEAUDOIN CANADA INC. - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-826 du 2 juillet 2014, octroyait un contrat à la firme Beaudoin Canada inc. pour la réalisation des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 10 034 934,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-887 du 18 novembre 2015, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 157 840,85 \$ incluant les taxes et un crédit pour un montant total de 32 532,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant STANTEC pour un montant de 87 975,49 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 135952, 136276, 137098 et 137259;

CONSIDÉRANT QUE le consultant STANTEC recommande des travaux supplémentaires pour un montant de 43 878,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Bureau des grands projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 135952, 136276, 137098 et 137259 pour des coûts additionnels totalisant 87 975,49 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 43 878,98 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 131 854,47 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 10 292 097,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-014-05642	40 067,35 \$	Travaux et honoraires professionnels – Désinfection – Usine de Gatineau avenant – Entrepreneur
04-13493	1 908,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 903,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif